



PRÉFECTURE DE LA VIENNE

PREMIÈRE DEMANDE OU RENOUELEMENT DE W GARAGE

Connectez-vous sur le site « ants.gouv.fr » avec la connexion France Connect :

- Impôts : n° fiscal & mot de passe ;
- **OU** Ameli : n° de sécurité sociale & mot de passe.

Une fois connecté, cliquez sur « Immatriculation », et « Faire une autre demande concernant un véhicule ». Vous devrez sélectionner une catégorie et une sous-catégorie.

La catégorie sera : « Professionnels de l'automobile : demander une opération qui ne peut être télétransmise par habilitation au SIV ».

La sous-catégorie sera : « Opération liée au commerce de l'automobile (dont W garage) ».

Il est préférable de préciser votre demande (demande principale, ainsi que tous les renseignements que vous jugez nécessaires).

Ensuite, vous devrez fournir les documents suivants :

- Une demande de délivrance de certificat(s) W Garage : CERFA 13752*02 dûment rempli, daté et signé (possibilité de le télécharger sur Internet) ;
- Un extrait Kbis de moins de 3 ans de la société ;
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ou une attestation de régularité fiscale de moins de 3 mois (attestation de l'année en cours de déclaration de l'activité auprès des services fiscaux) s'il s'agit d'une entreprise nouvellement créée ;
- De plus, si vous utilisez un compte France Connect personnel au profit de votre société : le mandat rempli et signé (CERFA 13757*03) qui vous permettra d'effectuer les démarches pour la société.

Une fois les documents mis en ligne, vous pourrez démarrer la procédure. Un accusé d'enregistrement sera disponible vous indiquant que votre démarche est enregistrée et passe en l'état « Analyse ».

Lorsque votre dossier sera traité, vous recevrez un mail vous disant : « Votre démarche nécessite une action de votre part. ». Il faudra alors vous reconnecter sur votre espace ANTS, rubrique « Mon espace véhicule » et reprendre la démarche en cours afin de procéder au paiement de la carte grise (paiement en carte bancaire).